



Aéroclub de Montpellier

Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agréée Ministère des Transports
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agréée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 16 janvier 2020

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 15 janvier 2020

Procès-Verbal n° 235-200115

Présents :

Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyril **CARLE**, Cyrille **CHARPENTIER**
Hervé **BANON**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**

Responsables Formation et Sécurité : Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGEN** (SGS)

Absents excusés : Emmanuel **DESHAYES**, Damien **MENELLA** pour la section « Handivol »

Ordre du jour :

- Point sur l'activité au 31 décembre 2019
- Point sur la sécurité et la formation
- Point sur la section « Handivol »
- Validation des nouveaux adhérents
- Point sur les avions
- Convocation d'un pilote en conseil de discipline
- Questions diverses

**La réunion est ouverte à 18:05
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Point sur l'activité au 31 décembre 2019 (Gil PERRI)

3180 heures de vol enregistrées au 31 décembre pour un objectif prévisionnel de 2700 heures malgré des problèmes de disponibilité des machines.

Pour mémoire, l'activité 2018 était de 3030 heures de vol et de 2685 heures en 2017.

2 - Point sur les avions (Jean-Marie SUQUET)

- ♦ **F-HAFP** : le contrôle anti-corrosion a été décalé au 20/01/2020 ; pour mémoire, 2 à 3 semaines d'arrêt à prévoir
- ♦ **F-GNNI** : par défaut d'instrumentation, l'avion n'est pas autorisé vol de nuit
- ♦ **F-GOZZ** : l'horizon artificiel étant inopérant, l'avion n'est pas autorisé vol de nuit

La mise à jour des data-bases des EFIS des deux Sporstar est à prévoir.

Aéroport Montpellier - Méditerranée
34130 MAUGUIO

☎00 33 4 67 65 59 38

secretariat@aeroclub-montpellier.org

Suite aux pannes à répétition des horizons artificiels, une solution de remplacement par des dispositifs Garmin G5 est à nouveau évoquée. Pour mémoire, le club avait étudié cette solution il y a déjà quelques temps, mais ce dispositif n'était alors pas certifié pour les avions sous CDN.

Dans la mesure où cette certification est entretemps intervenue, il devient possible d'en équiper nos machines équipées en « pendules ».

Ce dispositif qui fonctionne en switch entre horizon artificiel et conservateur de cap a le mérite d'être plus fiable qu'un horizon mécanique (plus de pompe à vide) et de permettre une transition vers un équipement tout écran comme le sont les Sportstars.

Le Comité directeur décide d'approfondir la question pour valider ou non l'investissement.

3 - Point sur la formation et la sécurité (Pascal RIDAO - Philippe SERGENT)

Des réunions d'information ont été organisées pour les pilotes pour leur rappeler les principes élémentaires de préparation du vol sur les thématiques suivantes : mise en route avec l'aspect chauffe moteur, utilisation des freins, principes de base de l'atterrissage.

Il était indiqué que **tout pilote qui ne suivrait pas cette formation avant le 10 janvier 2020 se verrait refuser l'accès aux clés.**

Or force est de constater qu'à ce jour, seulement 95 pilotes ont suivi cette sensibilisation, soit moins de 50 % des adhérents du Club.

Pour rappel, les dates de ces sessions de formation ont été communiquées via une information générale transmise à tous les adhérents par mail du 22 octobre 2019, puis par un nouveau mail courant novembre avec des dates supplémentaires.

La date butoir du 10 janvier 2020 étant passée, Le comité Directeur a décidé de bloquer l'accès aux clés des avions pour les pilotes n'ayant pas suivis cette réunion d'information.

De nouvelles réunions d'information seront proposées dans les prochains jours par notre Responsable Formation Pascal RIDAO.

4 - Convocation d'un pilote en conseil de discipline

Pour rappel, suite à son envoi chez Robin, le F-GOZZ a été ramené par un pilote dans des conditions météo assez éloignées des conditions VFR pour lesquelles nous sommes tous formés : conditions IMC, vol au-dessus de la couche...

Ce pilote - comme indiqué dans le compte rendu du Comité directeur du 15 novembre 2019 - a été reçu par la Commission de sécurité pour un entrevue avec le Responsable SGS, le Chef pilote et le vice-président du club aux fins d'explications sur les conditions de ce vol.

L'avis rendu par la commission amène le Comité directeur à demander la convocation de ce pilote en conseil de discipline.

La décision est mise au vote : **8 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 voix ABSTENTION.**

Le pilote concerné sera donc convoqué en bonne et due forme.

5 - Point sur la section « Handivol »

Une démarche de communication a été menée sur les réseaux sociaux pour attirer des pilotes potentiels.

Comme il avait été prévu et entériné lors de la réunion du Comité directeur du 5 décembre 2018, les pilotes de la section Handivol se sont vu réattribuer les subventions de fonctionnement perçues par la section au prorata des heures qu'ils ont effectuées, déduction faite des frais de fonctionnement de la section et des frais d'exploitation de la machine.

6 - Questions diverses

a) Cotisation 2020

Il est rappelé à tous les membres que, pour pouvoir voler depuis le 1^{er} janvier 2020 à 00:00, ils doivent avoir versé leur contribution annuelle ; à défaut, les clés sont bloquées.

Il est rappelé que l'absence de versement de la cotisation fait que le pilote n'est plus adhérent de l'association et n'a plus, de fait, le droit d'utiliser un avion de l'Aéroclub.

N'hésitez donc pas à passer au secrétariat pour cette formalité, si ce n'est déjà fait.

b) Règlement Général sur la Protection des Données

Avec la mise en place du nouveau logiciel de réservation, chaque pilote doit désormais valider lui-même son intégration dans l'annuaire de l'aéroclub ; pour cela il faut se rendre sur l'écran « *Mes données - Confidentialité* », cocher la case « *Apparaître dans l'annuaire des pilotes du club* », puis cocher les données à faire apparaître (photo, téléphone, mail).

c) Tenue des permanences les samedis et dimanches après-midi

En ce début d'année, le Comité directeur fait une nouvelle fois appel aux bonnes volontés pour assurer les permanences **les samedis et dimanches après-midi** pour l'accueil des visiteurs : personnes ayant acheté des baptêmes de l'air et/ou des vols d'initiation ou venant simplement demander des renseignements.

Sans permanent, la barrière ne peut être ouverte pour nos visiteurs et ceux-ci restent « à la porte » faute d'accueil, ce qui n'est pas très agréable et n'encourage pas à revenir.

Le Comité directeur souhaite donc que chacun puisse s'impliquer ne serait-ce que 1 ou 2 après-midi dans l'année - en application de l'article 1.2 du règlement intérieur intitulé « Esprit associatif » - pour assurer une permanence afin qu'il n'y ait pas de « trous » à l'accueil les week-end ...

Les volontaires en sont remerciés par avance.

8 - Validation des inscriptions

Les nouveaux inscrits suivants ont été validés :

BOUSQUET Nicolas	IRANPOUR Reza	BENALI Noam	CARTIER Philippe
TAUZIN Zoé	LUCAS Gauthier	COUDEVILLE Léo	DUBREUQ Arthur
ROUTIER Philippe	DUPIRE Vincent	MAUREL Jason	GHISALBERTI Corentin
DOROT Adeline	HAMROUN Aymen	HABO Jean-Christophe	RAHALI Allal
DUBOIS-CHABERT Philippe			

Le Comité directeur leur souhaite la bienvenue et de bons vols.

Tous les membres du Comité Directeur

**vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020,
avec de nombreux et beaux vols, en toute sécurité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:35

Pierre SARTRE
Président

Cyril CARLE
Secrétaire Général